

L'an deux mil quinze, le vingt-sept du mois d'Août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mr Michel ARCIS, Mme Sophie AVOUAC, Mr Philippe CRESPIY, Mmes Janet DARNE, Chantal GERENTES, Catherine GUEZO, Laure JOURDAN, Mrs Régis LAC, Sébastien MIALON, Mme Agnès MERCIER, Mrs Michel MOUNIER, André NICOLAS, Jean-Paul PANNEFIEU, Patrick ROCHE, Mme Marie-Hélène ROUX, Mr Patrick VEY.

Absents représentés : Mr Alain GALLAND (représenté par Mr Sébastien MIALON), Mr Christophe GIRAUD (représenté par Mr Michel ARCIS), Mme Sandra LHOSTE (représentée par Mr Jean-Paul PANNEFIEU).

Madame Chantal GERENTES a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Mr le Maire accueille le Conseil Municipal dans la nouvelle salle du Conseil située dans les nouveaux locaux de la mairie au Pôle Laurent Eynac, 30 rue Saint-Pierre. Il fait un rapide tour de table pour connaître l'avis des Conseillers au sujet de la grande tapisserie qui était exposée dans l'ancienne salle du Conseil Municipal. Il est décidé de ne pas réinstaller cette tapisserie dans la nouvelle salle du Conseil avec 15 votes contre et 4 pour. Il est aussi décidé de conserver les mêmes chaises et les mêmes tables pour l'instant. La plupart des Conseillers souhaitent enfin que la nouvelle salle du Conseil soit décorée avec des photographies des villages et du bourg.

#### **Approbation du compte-rendu de la séance précédente :**

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 25 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

#### **Compte rendu des différentes manifestations et réunions :**

- **Course de côte** : Mr le Maire informe le Conseil que la Course de Côte s'est bien déroulée. Monsieur CRESPIY précise que ses clôtures n'ont pas été réinstallées correctement et que de la paille est toujours présente dans son pré. Il précise qu'il souhaite rencontrer les responsables de la manifestation afin d'avoir une explication et qu'en l'état actuel des choses, il n'autorisera pas la dépose de la clôture l'année prochaine. Mr le Maire indique qu'il en informera l'association.
- **Festival du Monastier** : Madame MERCIER indique que l'édition 2015 a été très réussie à tous les niveaux. Des chiffres plus précis seront communiqués ultérieurement.
- **Marchés de producteurs de pays** : cette année encore, la fréquentation a été satisfaisante et tout s'est bien déroulé.
- **Diverses nouvelles animations dans le village** : Madame Janet DARNE a mis en place diverses animations cet été qui ont connu du succès. Elles seront reconduites l'année prochaine.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de donner leurs impressions sur l'été écoulé. De l'avis général, il y a eu de nombreux touristes cet été. Madame GUEZO et Monsieur André NICOLAS indiquent avoir eu des retours négatifs sur le plan d'eau. Des personnes se plaignent de la mauvaise qualité de l'eau, de la présence d'algues et du débit insuffisant. Monsieur le Maire répond que les aménagements réalisés concernaient prioritairement la mise en place d'une route inondable pouvant résister aux crues du cours d'eau et qu'ils incluaient un retour de la rivière dans son lit naturel. Il ajoute que ces aménagements se sont jusqu'alors montrés adaptés et ont bien réagi lors de crues moyennes. Il précise que le plan d'eau actuel, qui était un élément secondaire de l'aménagement, est à présent officiellement agréé alors que le précédent avait été construit sans autorisation, ce qui aurait pu poser des problèmes en cas d'incident. Il indique que le débit d'eau dans le plan d'eau est réduit en raison de la mise en place d'une passe à poissons réglementaire, mais que les ajustements opérés cet été ont permis de l'augmenter et de résoudre en partie seulement les problèmes d'eutrophisation de l'eau. Monsieur NICOLAS propose de

nettoyer chaque année le plan d'eau complètement avant sa mise en eau en enlevant toute la végétation pour éviter qu'il ne se salisse trop vite. Monsieur Mounier répond que cela a été fait en partie. Mr Maire termine en disant qu'il est possible d'améliorer les choses et que des efforts seront faits l'année prochaine.

### **Droits de préemption**

- Vente d'une parcelle de terrain non bâtie sise section B numéro 1792 (Les Hourches)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section A numéro 2279 (Le Chamarié)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section A numéro 2281 (Le Chamarié).

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur ces ventes.

### **Délibérations diverses :**

**Décisions modificatives :** Monsieur le Maire présente au Conseil la décision modificative à approuver pour le budget communal concernant une facture d'AB2r portant sur les études préalables à l'aménagement de la rue Centrale :

- Compte 2315-38 : + 2000 Euros
- Compte 2031-30 : - 2000 Euros

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la décision modificative présentée.

**Admission en non-valeur :** Monsieur le Maire présente au Conseil une admission en non-valeur à approuver pour le budget Assainissement pour un montant de 97.37 € et pour le budget Eau pour un montant de 98.08 € correspondant à des factures non acquittées par l'entreprise ASTEEC suite à sa liquidation. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur de ces deux factures.

Monsieur le Maire présente aussi au Conseil deux admissions en non-valeur à approuver pour le budget communal pour un montant de 2400 € et de 598 € correspondant aux loyers impayés de l'entreprise ASTEEC. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité, l'admission en non-valeur pour le budget communal.

**Avenants aux marchés de travaux Aménagement du pôle Laurent Eynac :** Monsieur le Maire explique au Conseil que des travaux de plomberie supplémentaires ont dû être réalisés au Pôle Eynac situé 30 rue Saint-Pierre, et que des vitres pare-flammes ont dû être installées à l'entrée de la mairie pour des raisons de sécurité. Ces travaux entraînent les avenants suivants :

- Pour l'entreprise Batichapteuil, un avenant de 3 479.58 € HT
- Pour l'entreprise Lardon, un avenant de 4045.85 € HT.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité ces deux avenants.

**Contrat d'apprentissage :** Monsieur Le Maire informe le Conseil que la commune accueillera Justine Rochette en contrat d'apprentissage pendant une année scolaire afin de lui permettre de valider une formation CAP Petite Enfance. Elle sera affectée à l'école Maternelle Publique et à l'Accueil de Loisirs. A l'école, elle secondera les ATSEM et interviendra également dans le cadre des activités périscolaires de la Maternelle. Son indemnité statutaire sera de 37% du SMIC jusqu'à sa majorité et de 49% du SMIC à compter de ses 18 ans. Monsieur le Maire précise qu'une aide a été demandée au Conseil Régional et que le coût de sa prise en charge sera partagé entre la commune et l'Accueil de Loisirs. Monsieur André NICOLAS approuve ce contrat d'apprentissage mais souhaite que Mademoiselle Rochette soit informée que ce contrat ne débouchera pas sur une embauche.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le contrat d'apprentissage avec Justine Rochette.

**Modification d'horaires à l'Ecole Primaire Publique :** Monsieur le Maire précise qu'à la suite de la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires en 2014, le nombre d'heures de l'agent en charge de l'entretien des locaux, de la surveillance et de l'encadrement des élèves avait dû être augmenté à l'école primaire publique. Ces heures avaient été rémunérées sous la forme d'heures contractuelles. Ces heures devant être reconduites en 2015, elles doivent être incluses dans le contrat de l'agent personne. Il précise que le nombre d'heures supplémentaires est de 6h15 par semaine sur 36 semaines, auxquelles s'ajoutent 5 heures par trimestre

pour la confection des groupes d'élèves. Ces heures seront donc lissées sur l'année entière. A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, le nombre d'heures du poste d'adjoint des services techniques de 2<sup>ème</sup> classe sera donc porté à 30h15.

Il en va de même de l'agent en charge de la surveillance et de l'aide aux devoirs à l'école primaire publique. Le nombre d'heures supplémentaires sera de 1h15 par semaine sur 36 semaines. A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, le nombre d'heures du poste en CDD d'adjoint des services techniques de 2<sup>ème</sup> classe sera donc porté à 11h15.

Monsieur le Maire précise enfin que ces horaires pourraient être remis en question si les nouveaux rythmes scolaires étaient suspendus par le ministère de l'Education Nationale, car les missions nouvelles ajoutées lors de leur mise en place seraient de ce fait elles aussi supprimées.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité, les modifications d'horaires.

Madame JOURDAN fait ensuite un bilan des rythmes scolaires pour l'année scolaire écoulée. Elle indique qu'il est positif, tant pour les élèves que pour les parents, les enseignants et les intervenants. La participation d'une majorité d'élèves aux ateliers démontre qu'ils sont appréciés. Certaines modifications ont toutefois été effectuées afin d'apporter des améliorations au fonctionnement général. Elle ajoute que les activités proposées en 2015/2016 seront sensiblement les mêmes et qu'il y aura quelques nouvelles activités. Une réunion de rentrée pour les intervenants aura lieu le lundi 31 août 2015 en mairie.

**Prix du ticket de cantine** : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le collège augmente le prix du repas de 1 centime d'euro. Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter le prix du ticket de cantine qui reste donc à 3.20 € pour l'année scolaire 2015/2016.

**Etude du schéma d'alimentation en eau potable et du schéma d'assainissement** : Monsieur le Maire informe le Conseil que l'obtention de subventions concernant des travaux liés aux réseaux d'eau et d'assainissement est désormais conditionnée par la mise en place d'un schéma d'alimentation en eau potable et d'un schéma d'assainissement. L'objectif est de rationaliser et de planifier les investissements en déterminant un programme d'investissement à court et à moyen terme. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la création d'un schéma d'alimentation en eau potable et la révision du schéma d'assainissement réalisé en 2005.

**Vente des appartements hors travaux – 2<sup>ème</sup> étage du Pôle Laurent Eynac** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de vente des quatre appartements situés au deuxième étage du Pôle Laurent Eynac. Il indique que quatre personnes ont souhaité se porter acquéreurs :

- Appartement de 68 m<sup>2</sup> à Mme Anne Faucouit pour 39000 €.
- Appartement de 48 m<sup>2</sup> avec balcon à M et Mme Régis Lac pour 29000 €.
- Appartement de 48 m<sup>2</sup> côté parking à M et Mme Raymond Chaussende pour 27000 €.
- Appartement de 48 m<sup>2</sup> côté rue Loubatière à M et Mme Didier Séjalon pour 27000 €.

Après délibération, le Conseil approuve avec une abstention la vente des appartements aux personnes les ayant réservés.

Avant de finaliser les ventes, il sera nécessaire de demander une nouvelle division des volumes de l'étage pour effectuer la répartition entre les propriétaires. Une rencontre de conciliation sera organisée avec ces derniers pour valider le découpage des locaux. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité une nouvelle division en volume du 2<sup>ème</sup> étage du Pôle Laurent Eynac.

**Demande d'indemnisation d'un particulier** : Monsieur le Maire rappelle que la route de la Garenne avait été construite sur des parcelles privées et que le transfert de propriété n'a dans certains cas jamais été effectué. Il indique que plusieurs procédures de régularisation sont en cours et rappelle qu'elles sont toujours faites à l'euro symbolique. Il fait cependant état d'un cas particulier, celui d'une personne qui a en sa possession une lettre datant de 1975 indiquant que la commune devait l'indemniser à hauteur 1 Franc 20 le m<sup>2</sup>. Revalorisé avec le coefficient d'érosion et en euros, l'indemnité correspondante serait équivalente à 700 € pour 860 m<sup>2</sup>. Considérant que la Commune est tenue d'honorer l'engagement du Conseil de l'époque qui n'a, à priori, pas été tenu, le Conseil accepte à l'unanimité d'indemniser cette personne en versant la somme revalorisée de 700 €. Cette décision ne deviendra toutefois effective qu'après s'être assuré auprès du Trésor Public que la somme n'avait pas déjà été versée à l'époque.

### **Demandes d'achat du domaine public :**

- Rue Saint-Jean : Le propriétaire des parcelles AC 83 et 84 demande le rachat d'une partie du domaine public situé à côté de sa maison. Aujourd'hui, elle entretient cet ancien chemin qui ne dessert aucune autre parcelle et souhaite l'acquérir pour former une unité de propriété. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la vente de cette partie du domaine public au tarif de 10 € le m<sup>2</sup> et autorise Mr le Maire à lancer l'enquête publique pour le déclassement de cette partie du domaine public. Les frais de géomètre seront comme à l'accoutumée à la charge de l'acquéreur.
- Granegoules : Le propriétaire des parcelles D 1667 et 1668 demande le rachat d'une partie du chemin rural situé entre ses deux parcelles afin de constituer une unité de propriété. A la différence de la demande précédente, le chemin rural concerné dessert d'autres parcelles, est goudronné et emprunté, et a par conséquent un véritable usage public. Après en avoir délibéré, le Conseil refuse donc à l'unanimité la vente de ce chemin rural.
- Rue Farget : le nouveau propriétaire de la maison située sur la parcelle cadastrée section AB 185 informe le Conseil que la terrasse, la véranda et les escaliers permettant d'accéder à son domicile sont actuellement situés sur l'espace public. Il souhaite donc acquérir cet espace qui représente 25.34 m<sup>2</sup>. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve avec 3 absentions la vente de cette partie du domaine public au tarif de 10 € le m<sup>2</sup> et autorise Mr le Maire à lancer l'enquête publique pour le déclassement de cette partie du domaine public. Les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

**Cahier des charges Muséographie :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet qui a été présenté lors de la dernière séance concernant l'aménagement des anciens locaux de la mairie situé dans les bâtiments conventuels. Il présente le cahier des charges du projet et précise qu'un comité de pilotage suivra l'ensemble du projet. Après délibération, le Conseil Municipal approuve avec 4 abstentions le cahier des charges présenté et autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel à candidature.

**Approbation devis Porte salle des fêtes :** Monsieur le Maire présente au Conseil les devis reçus pour le changement de la porte de la Salle des fêtes. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise ALLEMAND pour un montant de 5450 € HT comprenant la dépose et la pose.

**Terrain Avenue du Puy :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section B numéro 1403 située Avenue du Puy et que cette parcelle fait l'objet d'un projet de modification du Plan Local d'Urbanisme afin de pouvoir y développer une zone artisanale. Il précise également qu'un bail verbal avait autrefois été conclu entre l'ancien propriétaire du terrain et une exploitante agricole qui avait donc occupé et entretenu le terrain jusqu'alors. Avant de faire valoir ses droits à la retraite, cette dernière avait souhaité régulariser la situation et parvenir à un compromis avec la commune. Mr le Maire lui a donc proposé de partager la parcelle en deux parties sensiblement égales. La Commune récupérerait la partie supérieure d'une surface de 9283 m<sup>2</sup> en vue de permettre l'installation d'entreprises et céderait la partie basse d'une surface de 9285 m<sup>2</sup> à l'époux de l'exploitante. Un bail tenant compte du statut professionnel du nouvel occupant serait ensuite établi. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la conclusion d'un bail civil pour l'utilisation du terrain restant pour une superficie de 9285 m<sup>2</sup> ainsi que la récupération sans indemnisation de la partie haute du terrain.

**Achat de maison dans le bourg :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet d'achat de maisons dans le bourg pour leur démolition. Il indique avoir rencontré le propriétaire et lui avoir soumis l'offre approuvée lors du Conseil de juin. Une différence non négligeable existe encore entre le prix de vente qu'il propose et le prix d'achat approuvé en Conseil. Après en avoir délibéré, le Conseil décide donc à l'unanimité de suspendre les négociations.

## Questions diverses :

- **Demande de régularisation de terrain :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil une demande de régularisation concernant une bande de terrain située aux Rascoux-Bas. Ce délaissé avait été conservé pour élargir un chemin et permettre un raccordement avec la voirie de la Garenne. Après vérification, les termes de l'échange avaient été précisés dans le cahier des charges du lotissement concerné et la cession avait été effectuée à titre gratuit.
- **Sens de circulation Chemin du Pont de l'Estaing :** Monsieur le Maire demande au Conseil de réfléchir à la mise en place d'un éventuel sens de circulation sur le chemin du Pont de l'Estaing qui passe devant l'usine des Moulinages de la Gazeille et devant la propriété de Mme et Mr Lutinier, ceci car le chemin est très étroit. La question sera étudiée lors du prochain Conseil.
- **Travaux au réservoir :** Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux prévus se feront au printemps 2016. Des devis seront demandés pour la mise en place d'un système électronique de traitement de l'eau au niveau du réservoir.
- **Déplacement du Monument aux Morts :** Madame JOURDAN précise que l'entreprise Bonnet-Badiou effectuera les travaux courant septembre, travaux qui devront être terminés pour le 11 novembre. Un devis d'un montant de 4876.21 € HT avait précédemment été approuvé. Une subvention de l'ONAC a été obtenue. Elle représente 20 % du coût des travaux, soit 975.24 €.
- **Demande d'acquisition d'une partie d'un chemin rural à Moulines :** Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a demandé aux habitants du village de Moulines d'ouvrir tous les chemins avant le 30 septembre 2015. Après cette date, le procureur de la République sera saisi.
- **Maison rue Langlade – procédure de péril :** Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à l'arrêté de péril imminent pris pour une maison située Rue Langlade, un expert a été nommé par le Tribunal Administratif. Cet expert a confirmé la décision du Conseil et a exigé du propriétaire que des travaux soient entrepris de toute urgence. Ce dernier s'est engagé à réaliser des travaux avant le 15 septembre 2015, après passage d'un huissier devant faire un état des lieux et des constats dans les maisons voisines.
- **Inondation rue des Dames et rue Loubatière :** suite aux orages de cet été, Monsieur le Maire informe le Conseil que deux maisons situées rue des Dames et rue Loubatière ont été en partie inondées. Des travaux vont être entrepris afin d'apporter des solutions techniques.
- **Maison de M Eyraud à Granegoules :** Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une maison ayant appartenu à Monsieur Eyraud est sur le point de s'effondrer à Granegoules. Une fois les questions de succession réglées, la Commune souhaiterait pouvoir récupérer cette maison pour la démolir et faciliter ainsi le déneigement hivernal.
- **Projet Salle des aînés :** Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réserve parlementaire de 10000 € a été obtenue pour l'aménagement de la future Salle des Aînés.
- **Compteur réservoir :** Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une subvention de 8953 € 83 a été obtenue de l'Agence de l'Eau pour les travaux aux réservoirs.
- **Fusion Communautés de Communes :** Monsieur le Maire informe le Conseil que Mr le Préfet va proposer une nouvelle carte départementale le 18 septembre en vue de préparer la fusion des Communautés de Communes. Monsieur NICOLAS présente ensuite différents éléments concernant les différences de fiscalité entre différentes collectivités, et explique les conséquences de la fusion d'un point de vue fiscal. Un débat s'engage sur le sujet.
- **Invitation de Raphaël Puech, Pâtissier :** Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Puech invite le Conseil à participer à un atelier cuisine qu'il proposera ensuite à sa clientèle.

## Dates diverses :

- **Inauguration du four à Meyzoux : le 28 août.**
- **Vogue annuelle : les 4, 5 et 6 septembre.**
- **Forum des Associations : le 12 septembre dans le gymnase et le boulodrome.**
- **Thé souvenirs organisé par le CCAS : le 18 septembre à la salle des fêtes.**
- **Conseil communautaire à Freycenet Lacuche : le 25 septembre.**
- **Foire concours aux chevaux : le 27 septembre.**
- **Inauguration du Pôle Laurent Eynac : date à définir prochainement.**

Prochain Conseil le jeudi 24 septembre 2015 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35.